

COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votant : 12

Absents : 3

L'an deux mil seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de : St Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

Date de la convocation : le 16 mars 2018

Présents : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Véronique Montailard, Frédéric Masson, Jeanine Maison, René Trunel, Elodie Jacquet Chambon, Annie Tarquini, David Breuil, Armand Catesson, Laura Grandpierre, Michel Rémy,

Absents : Raphaël Moulin, Maryline Gaillard

Secrétaire : Vial Delphine

Approbation compte rendu du 16 mai 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 18 avril est approuvé à l'unanimité

Désignation délégué de la protection des données

Mr le Maire explique que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Division parcellaire PALLEY

Mr le Maire rappelle qu'une partie de chemin communal, située au lieu-dit La Chaize, jouxte la parcelle A 899 appartenant à Mr Guy PALLEY. Ce terrain est actuellement non affecté au public et non circulant et à usage partiel de fosse à purin. Mr le Maire propose au conseil municipal d'accepter le changement de limite de propriété au profit de Mr Guy PALLEY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la division parcellaire et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette division.

Validation devis contrôle et sécurité pour l'aménagement de la « Maison des Sœurs »

Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir l'intervention d'une société qui aura en charge le contrôle technique de la construction et la coordination de la sécurité et la protection de la santé.

Trois entreprises ont répondues : APAVE, SOCOTECH et ALPES CONTROLES.

Mr le Maire explique que la société ALPES CONTROLES propose le devis le moins élevé pour la même prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de ALPES CONTROLES



A Saint Bonnet le Courreau
Le 18 mai 2018

Le Maire
Joël EPINAT